



L'ÉCHO DU RELAIS N° 15

Printemps-Été 2019

Le journal des assistant-es maternel-les



**Relais Assistant-es
Maternel-les d'Ingré**

Sommaire

- Site Internet : « monenfant.fr » 2
- Dossier : Déplacements avec les enfants 4
- La vie du relais / Partages 6



UN SITE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le site www.monenfant.fr offre un canal supplémentaire de contacts, adapté aux usages numériques des familles, dans la recherche de solution d'accueil de leur enfant.



Pour les assistant-es maternel-les, c'est une possibilité supplémentaire de se faire connaître, de valoriser leurs services auprès des parents employeurs et d'informer de leurs disponibilités d'accueil.

Ce site est créé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et ses partenaires nationaux.

Avant tout, assurez-vous d'avoir bien donné **votre accord**.

monenfant.fr
Le site qui référence toutes les coordonnées des assistants maternels

Merci de compléter le formulaire ci-dessous et nous le retourner à l'adresse suivante :
Caf du Loiret
Site Internet monenfant.fr
2 place St Charles - 45346 ORLEANS CEDEX 9
ou par mail à l'adresse :
monenfant.caforleans@caf.fr

Autorisation

J'autorise le Caf du Loiret à mettre en ligne mes coordonnées ci-dessous sur le site internet « Monenfant.fr ».

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :
Numéro de téléphone fixe
et /ou
Numéro de téléphone portable :
E-mail (facultatif) :

Je m'engage également à demander une habilitation sur le site, via la rubrique « Je suis un Professionnel » afin de mettre à jour mon profil et de renseigner mes disponibilités d'accueil

ATTENTION : L'inscription sur le site et l'indication des disponibilités d'accueil sont nécessaires pour l'obtention de la prime d'installation des Assistants Maternels (PIAM)

Date : Signature :

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à vous référencer sur le site « monenfant.fr ». Les destinataires des données sont les gestionnaires du site au sein de la Caf du Loiret.
Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la :
Caisse d'allocations familiales du Loiret - Site Internet monenfant.fr - 2 place St Charles 45 346 ORLEANS Cedex 9
Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant. *

monenfant.fr
Le site qui référence toutes les coordonnées des assistants maternels

Merci de compléter le formulaire ci-dessous et nous le retourner à l'adresse suivante :
Caf du Loiret
Site Internet monenfant.fr
2 place St Charles - 45346 ORLEANS CEDEX 9
ou par mail à l'adresse :
monenfant.caforleans@caf.fr

Refus

Je n'autorise pas la Caf du Loiret à mettre en ligne sur le site internet « Monenfant.fr » mes coordonnées ci-dessous.

Ces informations ne seront utilisées que pour une communication avec les services internes de la Caf

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :
Numéro de téléphone fixe :
et/ou
Numéro de téléphone portable :
E-mail (facultatif) :

Date : Signature :

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à vous référencer sur le site « monenfant.fr ». Les destinataires des données sont les gestionnaires du site au sein de la Caf du Loiret.
Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la :
Caisse d'allocations familiales du Loiret - Site Internet monenfant.fr - 2 place St Charles 45 346 ORLEANS Cedex 9
Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant. *

Et à l'inverse, si vous ne souhaitez **pas apparaître sur le site**, il est important d'en informer la CAF



Ces documents sont à votre disposition sur le site www.ram45.fr, documentation - professionnels



Élaboré par les RAM de La Chapelle St Mesmin, d'Ingré, d'Ormes, de Saint Jean de la Ruelle et de Saran.

- Pour créer votre profil, rendez-vous à l'adresse <https://beta.monenfant.fr>

VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE SUR MONENFANT.FR :

1. Connectez-vous sur la page d'accueil professionnelle du site [monenfant.fr](https://beta.monenfant.fr), rubrique « Je suis un assistant maternel »
2. Cliquez sur « **Vous êtes déjà habilité** » puis sur « **Mot de passe oublié ?** »

Vous êtes déjà habilité ?

▼

Vous n'êtes pas encore habilité ?

3. Saisissez votre ancien identifiant (adresse mail de connexion à [monenfant.fr](https://beta.monenfant.fr))
4. Vous allez recevoir par mail un lien vous permettant de recréer votre mot de passe
5. Saisissez un nouveau mot de passe et confirmez votre saisie

→ **Vous accédez au nouvel espace assistant maternel de [monenfant.fr](https://beta.monenfant.fr) !**

VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE SUR MONENFANT.FR :

1. Connectez-vous sur la page d'accueil professionnelle du site [monenfant.fr](https://beta.monenfant.fr), rubrique « Je suis un assistant maternel »
2. Cliquez sur « **Vous n'êtes pas encore habilité** » puis sur « **Demander votre habilitation** »

Vous êtes déjà habilité ?

▼

Vous n'êtes pas encore habilité ?

La création de votre compte se fait en deux étapes :

Etape 1 : faire une demande d'habilitation qui vous permettra de recevoir un code de validation

DEMANDER VOTRE HABILITATION

Etape 2 : valider votre habilitation et créer votre compte grâce au code de validation reçu

VALIDER VOTRE HABILITATION

3. Complétez le formulaire (nom, prénom, code postal), puis vérifiez que le profil qui s'affiche est bien le vôtre
4. Vous allez recevoir un code de validation (par sms, mail ou courrier). Cliquez sur « **Valider votre habilitation** » et saisissez le code reçu
5. Vous choisirez alors un identifiant (adresse mail) et un mot de passe de connexion à votre espace professionnel

→ **Vous pouvez compléter votre profil sur [monenfant.fr](https://beta.monenfant.fr)**

- Si vous rencontrez des difficultés, contactez la CAF : monenfant.caforleans@caf.fr



Élaboré par les RAM de La Chapelle St Mesmin, d'Ingré, d'Ormes, de Saint Jean de la Ruelle et de Saran.

DÉPLACEMENTS À PIED, EN VOITURE. LES ENFANTS SONT-ILS BIEN PROTÉGÉS ?

À PIED :

L'enfant est particulièrement vulnérable dans la rue. Sa petite taille ne lui permet pas de voir comme nous les voitures, ni d'être vu, car il se trouve souvent caché par les véhicules stationnés.

AVANT 7 ANS :

- ▶ Il est **hors de question de laisser un enfant seul dans la rue**. Même s'il le veut, il n'a pas les capacités pour assurer seul sa sécurité.
- ▶ Il **perçoit mal les distances et les vitesses** (ex : difficulté à distinguer une voiture à l'arrêt d'une voiture qui roule).
- ▶ Il **identifie difficilement la provenance des bruits** (ex : il se trompe entre un bruit venant de droite ou de gauche).
- ▶ Il est persuadé que s'il voit une voiture, son conducteur le voit aussi. Il est **impulsif et dominé par ses émotions** (peur, angoisse ou joie).
- ▶ Il ne peut **se concentrer que sur une chose à la fois** (ex : s'il veut rattraper un ballon, il peut traverser sans penser aux voitures) et anticipe peu le danger.

COMMENT LUI APPRENDRE À TRAVERSER UNE RUE ?

Expliquez-lui qu'il est toujours plus sûr de traverser sur un **passage pour piétons** et que s'il n'y en a pas, il doit choisir un endroit où il verra bien et loin des deux côtés et où il sera visible (ex : non caché par un véhicule garé).



Profitez d'une rue calme pour lui montrer comment faire :

- ▶ s'arrêter derrière la bordure du trottoir ;
- ▶ regarder d'abord à gauche (c'est de là que viennent les voitures), puis à droite, et de nouveau à gauche ;
- ▶ évaluer si les voitures sont assez « loin », si elles n'arrivent pas trop vite ;
- ▶ traverser en restant attentif, sans courir et sans revenir en arrière.



S'il y a des feux :

- ▶ attendre le petit bonhomme vert ;
- ▶ vérifier avant de s'engager que tous les véhicules sont arrêtés.

Élaboré par les RAM de La Chapelle St Mesmin, d'Ingré, d'Ormes, de Saint Jean de la Ruelle et de Saran.

DÉPLACEMENTS À PIED, EN VOITURE. LES ENFANTS SONT-ILS BIEN PROTÉGÉS ?

2 RÈGLES D'OR POUR LES PETITS :

- ① Donner la main en toutes circonstances ;
- ② Marcher du côté des maisons, jamais au bord du trottoir.



À SAVOIR :

Contrairement à ce qu'on pense, les accidents surviennent très souvent en présence d'un adulte et près du domicile, alors redoublez de vigilance et...

FAITES-LUI DÉCOUVRIR LES DANGERS DE LA RUE !

EN VOITURE :

- ▶ Une autorisation écrite des parents est obligatoire pour transporter les enfants en voiture.
- ▶ Les enfants doivent toujours être transportés selon les règles exigées par le Code de la Route.
- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2008, chaque enfant transporté doit être attaché par un dispositif de retenue homologué, approprié à son âge et à sa morphologie.

1 ENFANT = 1 PLACE = 1 CEINTURE

- ▶ L'AIR BAG avant doit être désactivé en cas de transport en coque (maxi cosy).
- ▶ Ne jamais laisser un enfant seul dans une voiture.

Source :

Fiche du Conseil Départemental sur les consignes de sécurité pour les enfants accueillis, à l'attention des assistant-es maternel-les, validée à la Commission Consultative Paritaire Départementale le 10 décembre 2013.

Retrouvez plus de conseils pour faire découvrir à vos enfants les dangers de la rue sur les sites internet :
www.preventionroutiere.asso.fr - www.attitude-prevention.fr



source : www.preventionroutiere.asso.fr

Élaboré par les RAM de La Chapelle St Mesmin, d'Ingré, d'Ormes, de Saint Jean de la Ruelle et de Saran.

LE SIÈGE AUTO EN QUESTIONS !

NOUVELLE RÉGLEMENTATION L-SIZE (R129)

CE QUI ÉVOLUE :

L'objectif est d'améliorer le niveau de sécurité des enfants en voiture à travers 3 grandes évolutions :

- > L'obligation de transporter les enfants **dos à la route jusqu'à 15 mois**,
- > La généralisation du système **d'attache Isofix**,
- > Le choix du siège auto n'est plus effectué en fonction du poids de l'enfant mais **au regard de sa taille**

LA SIGNALÉTIQUE :

Les sièges I - Size se repèrent à ce logo



Taille de l'enfant

La position dos à la route est obligatoire jusqu'à 15 mois



- > Il est interdit de transporter un enfant de **moins de 10 ans aux places avant** d'un véhicule (sauf si les places ne sont pas équipées de ceinture)

CONSEILS ET RÉGLEMENTATION :

- > Ne laissez jamais un enfant seul dans une voiture,
- > Ne posez aucun objet sur la plage arrière !
- > Il faut impérativement changer le siège après un accident,
- > Deux enfants ne peuvent pas partager une même place,
- > Faites toujours sortir l'enfant de la voiture côté trottoir,
- > Ne jamais utiliser de coussins sous les fesses de l'enfant. En cas de freinage brusque ou de collision, il pourrait glisser sous la ceinture de sécurité.



À 50 km/h, en cas de collision, l'enfant non attaché encourt les mêmes risques que s'il tombait du quatrième étage.

GROUPES DE DISPOSITIFS DE RETENUE :

Le siège auto doit obligatoirement être homologué (R44 ou I - Size - R 129)

0 De la naissance à 10 kg/ jusqu'à 70 cm

0+ De la naissance à 13 kg/ jusqu'à 80 cm

1 De 9 à 18 kg/ jusqu'à 1 mètre



2 De 15 à 25 kg/ jusqu'à 1 m 50

3 De 22 à 36 kg/ jusqu'à 1 m 50

POUR EN SAVOIR PLUS : www.securite-routiere.gouv.fr

LA VIE DU RELAIS

En novembre 2018, La semaine de la parentalité a permis de découvrir des **ateliers moteurs** (ainsi qu'une **conférence**), de l'**art thérapie**, de la **sophrologie**, des **ateliers de jeu et bricolage**, un stand **bibliothèque**, à l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut.

Le **spectacle de fin d'année**, sur le thème des émotions était intitulé « **quand mon cœur bat de toutes les couleurs** » et était interprété par la compagnie « **chats pitres** »



En janvier 2019, Pôle Emploi est venu à la salle Alfred Domagala présenter aux assistant-es maternel-les, leurs **droits et devoirs relatifs aux changements de situation**, qu'il s'agisse d'une perte partielle ou totale de leur activité, ou d'une reprise d'activité.

Le système **d'indemnisation et de déclaration** a également été expliqué. Lors de cette même soirée, l'organisme Formasanté a présenté les différentes modalités pour suivre une **formation continue**.

Ce temps a été organisé par les RAM de La Chapelle St Mesmin, d'Ingré, d'Ormes, de Saint Jean de la Ruelle et de Saran.

En mai, le jeu **Comm'ass mat** a été présenté lors d'un temps collectif. Il s'agit 'un jeu de cartes à jouer entre assistant-es maternel-les, en soirée ou sur les temps collectifs.

C'est un support pour échanger sur les pratiques professionnelles de chacun(e).



PARTAGE

RAM : *Comment expliquez-vous à vos collègues assistant-es maternel-les que vous partez en formation continue ?*

Véronique : Il serait dommage de ne pas profiter de l'opportunité qui nous est offerte de suivre des formations.

Le choix est vaste, personnellement j'essaie d'en faire **une chaque année** car je pense que c'est un plus lorsque nous recevons nos futurs employeurs. La toute première a été la **MISST** (connaître les premiers gestes de secours me semble indispensable

ensuite « **droits et devoirs dans l'exercice de son métier** » etc... Cette année je me suis inscrite à « **prendre soin de soi pour prendre soin des autres** » sur Ingré et j'espère participer à « **parler avec un mot et un signe** » sur Ingré aussi si nous sommes assez nombreux.

N'hésitez pas à utiliser ce droit et rejoignez-nous, cela nous permet d'évoluer dans notre profession, d'échanger nos pratiques et de répondre aux questionnements de nos employeurs.



RENDEZ-VOUS ET PROJETS

-  Nous nous sommes retrouvés autour d'un pique-nique, le lundi 1^{er} juillet au Parc de Bel Air à l'occasion de la **Petite enfance en fête**.
-  **Réunion de rentrée** : jeudi 19 septembre en soirée au RAM, sur inscription.
-  **3^{ème} rencontre professionnelle des assistant-es maternel-les de la métropole** : samedi 23 novembre 2019 à Saint Jean le Blanc, réservez votre journée dès maintenant.
-  Mise en place sur Ingré de la **formation continue** (dates à définir avec l'organisme) : « Parler avec un mot et un signe », « prendre soin de soi pour prendre soin des autres » (une première session a déjà lieu à Ingré les 22/06 et 06/07).
-  **Spectacle de Noël** : mardi 3 décembre 2019, à la salle des fêtes Jean Zay, sur inscription.



Heures d'ouverture du Relais

Animations :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h selon planning.

Permanences :

Lundi de 13h30 à 17h avec possibilité de rendez-vous en soirée.

Mercredi de 9h à 12h et vendredi de 12h à 16h

Coordonnées : ram.les.lapinoux@ingre.fr / Tél. 02 38 22 38 89

Adresse : les ateliers du mardi, rue de l'école maternelle .

Adresse : pour la musique, les permanences et les rendez-vous, rue du château d'eau (accès parking de la salle des fêtes).

L'écho des Relais n°15 - Été 2019 - Directeur de la publication : Christian DUMAS, Maire d'Ingré
Rédaction : Anne-Marie BLANVILLAIN - RAM d'Ingré - Conception/Mise en page : Nathalie GRILHÉ - Service Communication - Tél. 02 38 22 38 87
Impression : Mairie d'Ingré - Tirage : 130 Exemplaires
Dépôt légal à parution : Mairie d'Ingré - 14 place de la Mairie - BP 57031 - 45140 INGRÉ